

d'ingratitude, nous renouvelons notre engagement dans la Ligue qui vous a pour Chef et pour Père et nous vous promettons solennellement d'être fidèles à nos PRATIQUES et à nos PROMESSES, telles qu'énoncées dans notre *Livret d'admission*.

Aidez-nous, ô JÉSUS, à garder fidèlement ces Pratiques et ces Promesses, et daignez nous bénir avec nos familles, que nous consacrons aussi d'une façon spéciale à votre sacré Cœur et au Cœur immaculé de Marie, sous l'auguste patronage de saint Joseph.

Ainsi soit-il.

REMARQUE IMPORTANTE.

Les *Promesses* de la Ligue, n'étant pas essentielles pour le gain des indulgences, (lesquelles sont attachées aux Pratiques), peuvent varier d'une paroisse à l'autre, selon les besoins ; elles peuvent même être omises complètement, comme on le fait en certains Centres.

Les *Pratiques* doivent être adoptées partout, mais il est libre à chaque Curé de faire servir la Ligue à la destruction des vices plus particuliers à sa paroisse, que ce soit le blasphème, l'intempérance, les fréquentations illicites, les manquements à la messe, etc.,

Comme ce livret des Constitutions sert en même temps de Billet d'admission, j'ai laissé *debout* les caractères des pages 4, 8, 9, et 10, afin de pouvoir les fournir avec les modifications demandées par les différents Centres. Ceux qui désirent établir la Ligue du Sacré-Cœur pour les hommes, ou pour les jeunes gens ou les jeunes garçons, sont donc priés, s'ils veulent avoir des *Promesses* différentes de celles indiquées plus haut, de les rédiger à leur gré et de me les communiquer ; je les ferai imprimer spécialement pour eux aux pages correspondantes de ce Livret d'admission.

J. B. NOLIN, S. J.,
Directeur Supérieur.